MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de curage du chenal de pêche de l'étang de Lachaussée (Meuse/55)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: APF FRANCE HANDICAP

Raison sociale: Association loi 1901

N° SIRET: 7 7 5 6 8 8 7 3 2 0 2 9 3 5

Type de société (SA, SCI...): ESAT

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: HAMM

Prénom(s): YVAN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
25b	Le projet vise comme objectif le curage et l'export d'un volume de vase évalué à 5000m3 dans le cadre d'un programme d'entretien du chenal de pêche de l'étang. Autres rubriques visées : 3.2.1.0 et 3.3.1.0 de l'article R.214-1 du CE (IOTA)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par l'absence d'opérations de curage lié à l'entretien du chenal de pêche depuis 1993, un envasement conséquent de ce dernier est aujourd'hui constaté sur un linéaire d'environ 900m. Cet envasement impact ainsi de manière considérable les modalités de vidange de l'étang et de reprise du poisson qui y est produit par l'ESAT des étangs de Lachaussée depuis la fin des années 70. En conséquence, plusieurs tonnes de poissons ne peuvent être exportées à l'issue des opérations annuelles de pêches, complexifiant de fait la recherche d'un équilibre nécessaire du peuplement piscicole. De plus, ce stock de poissons non récoltés induit inévitablement un manque à gagner conséquent pour l'ESAT.

D'un point de vue environnementale, ce déséquilibre progressif du peuplement piscicole engendre des impacts multiples sur tous les autres compartiments biologiques de l'étang (invertébrés, plantes aquatiques, mollusques…). Hors, la protection du patrimoine naturel qu'abrite ce vaste étang représente un enjeu majeur de conservation à l'échelle régionale, notamment en ce qui concerne les herbiers aquatiques.

Pour ces raisons diverses, il devient aujourd'hui incontournable de procéder à court terme à des travaux de curage du chenal de pêche. C'est dans ce sens que le nouveau Plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle régionale de Lachaussée identifie cette opération comme un enjeu prioritaire.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux programmés dans le cadre de ce projet visent 5 objectifs bien distincts :

1. L'aménagement d'une plateforme de stockage préalable des matériaux nécessaires à l'empierrement de voie d'accès à la zone de curage.
2. L'aménagement d'une voie d'accès durable par empierrement permettant aux engins de terrassement d'accéder à la zone de curage située au niveau du chenal de pêche de l'étang de Lachaussée, et ce depuis la route départementale D131. Cette voie d'accès facilitera à l'avenir les prochaines opérations de curage.
3. Le curage des sédiments accumulés au fond du chenal de pêche.
4. L'export des sédiments ainsi curés sur une parcelle périphérique ciblée en vue de leur compostage et de leur utilisation future à des fins agricoles.
5. Le changement de la vanne principale de vidange de l'étang.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phasage prévisionnel des tranches de travaux :

Août/septembre : Mise en vidange de l'étang de Lachaussée
Octobre : Aménagement de la plateforme de stockage et acheminement/stockage des matériaux d'empierrements
Novembre/décembre : Aménagement progressif des voies d'accès, curage et export des matériaux
Décembre : Changement de la vanne de vidange et remise en eau de l'étang

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A l'issue des travaux, l'étang retrouvera ses modalités d'exploitation traditionnelles, reposant sur un cycle de production piscicole annuelle, rythmé par les vidanges automnales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation au titre de la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature IOTA (article R214-1 du code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire du chenal de pêche concerné par le curage = 900m Volume de matériaux vaseux à extraire = 5000m3 Stabilisation de voies d'accès = 1400m Plateforme de stockage temporaire de pierres = 500m2 Plateforme de stockage temporaire des vases = 2500m2	Mètre linéaire Mètre cube Mètre linéaire Mètre carré Mètre carré

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Etang de Lachaussée

Localité : Lachaussée

Code postal : 5 5 2 1 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 5 8 ° 1 6 ' 9 4 " 4 Lat. : 4 9 ° 0 3 ' 3 2 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Aucun document d'urbanisme à ce jour sur la commune
Le projet se situe toutefois au sein d'un site inscrit au titre de l'article L341-1 du CE

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	ZNIEFF de type 1 « Etang de Lachaussée et milieux annexes », Fiche n°410001890 d'une superficie de 545,89 ha ZNIEFF de type 2 « Zones humides et forêts de la Woëvre », Fiche n° 410010379 d'une superficie de 25381,16 ha
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Site RAMSAR « Etangs de la Petite Woëvre » (5993ha) Zones humides prioritaires au titre du SAGE « bassin ferrifère »
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☑	☐	Site inscrit « Etang de Lachaussée et ses abords », 5965ha réparti sur les départements 54 et 55

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	ZPS « FR4110060 – Etang de Lachaussée et zones voisines »
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Apport de pierres calcaires locales en vue de la stabilisation des voies d'accès
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Perturbations sonores et visuelles de la faune à l'occasion de la phase chantier Empierrement des voies d'accès engendrant une dégradation d'environ 1500m2 de prairies mésophiles
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☑	☐	Perturbations sonores et visuelles de l'avifaune migratrice/hivernante fréquentant l'étang au cours de la phase chantier : exemple de la Grue cendrée, de différents anatidés ou limicoles
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Empierrement des voies d'accès engendrant une dégradation d'environ 1500m2 de prairies mésophiles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Circulation des engins de terrassement
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Circulation des engins de terrassement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	Échappements des engins de terrassement
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Ponctuellement, au cours de la phase de chantier, un impact d'ordre paysagé due à la présence d'engins
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Conclusion issue de l'évaluation des incidences Natura 2000 transmise par le PNRL, animateur du site Natura 2000 n°FR4110060 « Etang de Lachaussée et zones voisines ». :

En conséquence, en prenant en compte l'ensemble de la séquence ERC développée ci-après en partie VIII, et le fait que la préservation de la pisciculture extensive est un objectif prioritaire sur ce site pour maintenir les habitats d'espèces dans un bon état de conservation, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence défavorable notable sur les espèces d'oiseaux du site Natura 2000.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitements :
1. Choix d'une alternative technique de travaux la mieux adaptée face aux enjeux de conservation du site
2. Choix du tracé et de l'emprise des voies d'accès au regard de la sensibilité du site et des connaissances naturalistes du gestionnaire
3. Choix de la zone de stockage/compostage des vases au regard de la sensibilité du site et des connaissances naturalistes du gestionnaire

Mesure de réduction :
1. Choix d'une période optimale et de plages horaires adaptées pour la réalisation des travaux
2. Limitation de l'emprise globale du chantier
3. Utilisation d'huiles biodégradables et bon état général des engins de chantier employés
4. Présence permanente d'un kit d'intervention d'urgence en cas de pollution avérée
5. Sensibilisation préalable des intervenants sur le chantier aux risques potentiels d'introduction d'espèces exotiques
6. Remise en état ultérieur de la zone de stockage/compostage
7. Suivi écologique et technique de chantier

! Pour plus de détails concernant la mise en œuvre de la séquence ERC, se rapporter à l'étude d'impact réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine dans le cadre de ce projet, en sa qualité de gestionnaire de la réserve naturelle régionale de Lachaussée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des ejeux de conservation de ce site, une évaluation environnementale rédigée par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine en sa qualité de gestionnaire de la réserve naturelle régionale de Lachaussée. est annexée au présent CERFA

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Dossier de présentation générale du projet de travaux réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine en mars 2023	☑
2	Etude d'impact réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine en mars 2023	☑
3	Résumé de l'étude d'impact réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine en mars 2023	☑
4	Avis du CSRPN en date du 20/03/2023	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom HAMM

Prénom YVAN

Qualité du signataire DIRECTEUR

À LACHAUSSEE

Fait le 13/07/2023

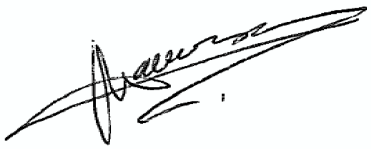

Signature du (des) demandeur(s)